

**VILLE DE
RIORGES**

N° 7_2

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 6 JUILLET 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 7 juillet 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Christian SEON, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, *adjoint* ; Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Valérie MACHON, Rémy MUCYO, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Eric MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD Roland DEVIS Nicole AZY Pierre BARNET Valérie MACHON	Michelle BOUCHET Bernard JAYOL Véronique MOUILLER Alain ASTIER Martine SCHMÜCK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

MISE A JOUR DU REGLEMENT D'UTILISATION DES SALLES DU CHATEAU DE BEAULIEU DANS LE CADRE D'EXPOSITIONS APPROBATION

Gilles CONVERT, conseiller municipal, expose à l'assemblée :

"Le château de Beaulieu accueille des expositions organisées par la commune ou proposées par des exposants auxquels les salles sont louées, selon une tarification votée annuellement par le conseil municipal et en fonction d'un règlement intérieur qui en définit les conditions pratiques.

Au fil du temps, il est apparu que certaines des conditions pratiques nécessitaient une mise à jour pour se rapprocher au mieux de cas particuliers ayant montré les limites du document initial et pour s'adapter aux nouveaux fonctionnements mis en place dans la gestion du château (plus de gardien sur site, mise en place d'une alarme).

En ce sens, le règlement intérieur annexé à la convention de mise à disposition des salles d'exposition du château de Beaulieu, doit être remis à jour."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement d'utilisation des salles d'exposition du château de Beaulieu, dont le projet est joint à la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 10 juillet 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170706-7_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 07/07/2017

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN